

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Août 2014 Numero special n° 43

*** * ***

SSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture : http://www.manche.gouv.fr

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD	. 3
Querqueville (50) lors d'une opération de dégagement, de neutralisation et de destruction d'engins explosifs	. 3
DIVERS	
DIRECCTE DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - UNITE TERRITORI.	
Décision du 14 août 2014 portant subdélégation de signature de M. NAYS - Directeur de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTI de Basse-Normandie	

PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Arrêté préfectoral n° 51/2014 du 21 aout 2014 interdisant temporairement la navigation, le stationnement et le mouillage des navires, engins et embarcations ainsi que la pêche, la baignade, la plongée sous-marine et toute activité nautique au large de la commune de Querqueville (50) lors d'une opération de dégagement, de neutralisation et de destruction d'engins explosifs

Considérant que des engins de guerre historiques ont été découverts au large de la commune de Querqueville ;

Considérant que ces engins nécessitent d'être dégagés, neutralisés et détruits ;

Considérant que ces opérations de déminage font courir un danger aux personnes et navires se trouvant à proximité.

Art. 1: Il est créé une zone maritime temporaire réglementée de 3 000 mètres, autour de la localisation des engins explosifs et de leur point de contre-minage, délimitée par les points A, B, C, D, E et F suivants (WGS 84 – degrés, minutes, décimales):

A - 49°40,738' N - 1°43,376' O

B - 49°42,98' N - 1°47,18' O

C - 49°45,187' N - 1°43,545' O F - 49°40,3' N - 1°39,8' O

D - 49°41,634' N - 1°37,544' O

E - 49°40,37' N - 1°39,32' O

Une représentation cartographique de cette zone est annexée au présent arrêté. En cas de litige résultant d'éventuelles discordances entre le texte et sa représentation cartographique, seul le texte doit être pris en compte.

Art. 2 : Cette zone maritime est activée durant les opérations de dégagement, de neutralisation et de destruction des engins susvisés le vendredi 22 août 2014. de 9h00 à 18h00.

Les horaires figurant dans le présent article sont exprimés en heures locales.

Art. 3 : Lorsque la zone maritime définie à l'article 1er est activée :

- la baignade, la plongée sous-marine et toutes les activités nautiques de loisirs y sont interdites, sans préjudice des dispositions qui relèvent du pouvoir de police des maires de Querqueville, d'Équeurdreville-Hainneville et d'Urville-Nacqueville dans la bande littorale des 300 mètres
- la pêche, la navigation, le stationnement et le mouillage de tout navire, engin ou embarcation sont interdits dans une sous-zone délimitée par les points A', B', C' et D' suivants (WGS 84 – degrés, minutes, décimales) à l'intérieur de la zone réglementée créée à l'article 1er :

A' - 49°41,175' N - 1°40,995' O

B' - 49°42,976' N - 1°44,061' O D' - 49°43,363' N - 1°43,533' O

C' - 49°41,56' N - 1°40,47' O

Une représentation cartographique de cette sous-zone est annexée au présent arrêté. En cas de litige résultant d'éventuelles discordances entre le texte et sa représentation cartographique, seul le texte doit être pris en compte.

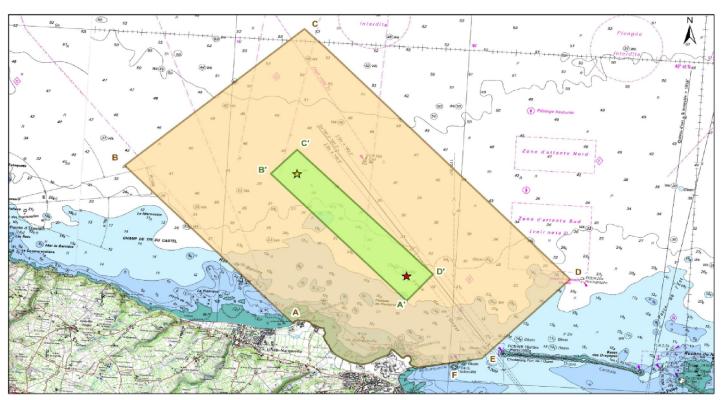
Art. 4: Les navigateurs seront informés par VHF canal 16 du début et de la fin des opérations de dégagement, de neutralisation et de destruction. Un extrait des dispositions du présent arrêté est repris dans un avis aux navigateurs maritimes (AVURNAV) diffusé par les services du commandant de la zone maritime Manche et mer du Nord.

Art. 5: Toute infraction au présent arrêté ainsi qu'aux décisions prises pour son application, expose son auteur aux poursuites et peines prévues par l'article L.5242-2 du code des transports et par l'article R.610-5 du code pénal.

Art. 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, le commandant du groupement de Gendarmerie maritime de la Manche et de la mer du Nord, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation maritime, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de la Manche, publié sur le site Internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.premar manche.gouv.fr), affiché en mairie de Querqueville, d'Equeurdreville-Hainneville et d'Urville-Nacqueville aux emplacements affectés à cet usage et porté à connaissance du public par tous moyens.

Signé : Le capitaine de vaisseau BRUNO JEANNEROD, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord par suppléance

ANNEXE I à l'arrêté préfectoral n° 51/2014 du 21 août 2014 - Périmètre de sécurité à respecter dans le cadre de l'opération de dégagement, de neutralisation et de destruction d'engins explosifs au large de la commune de Querqueville



Point de contreminage

Zone interdite à la navigation (480m de rayon autour des explosifs (immergé, en déplacement et point de contreminage)) nade (3000m de rayon autour des explosifs (immergé, en déplacement et point de contreminage))

3 000 Mètres

rce : Scanlitto (IGN-SHOM), Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Marine nationale NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION

<u>Direccte Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de</u> l'Emploi - Unité territoriale

Décision du 14 août 2014 portant subdélégation de signature de M. NAYS - Directeur de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie

Vu le code du travail ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 Août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 18 Juillet 2013 portant nomination de Madame Danièle POLVE - MONTMASSON en qualité de Préfète de La Manche;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 Novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 Septembre 2013 nommant M. Olivier NAYS directeur de l'unité territoriale de la Manche de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie;

Vu l'arrêté ministériel du 30 Juin 2014 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse Normandie ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 14-53 du 29 juillet 2014 de la préfète de la Manche portant délégation de signature au titre des attributions et compétences générales au Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse Normandie ;

Vu l'arrêté du 1er Août 2014 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie portant subdélégation de signature à Monsieur le directeur de l'Unité Territoriale de la Manche ; D E C I D E

I) ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES GENERALES

<u>Árt. 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier NAYS, Directeur de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie, subdélégation de signature est donnée à Monsieur MAFFIONE Angelo, directeur adjoint du travail, pour l'ensemble des attributions figurant en annexe du présent arrêté, relevant de la compétence de l'unité territoriale de la Manche.

Sont toutefois réservées à la signature du Préfet :

- les décisions ou arrêtés préfectoraux à portée réglementaire ;
- les arrêtés préfectoraux portant composition des commissions départementales, et les arrêtés préfectoraux de désignation ;
- l'approbation des chartes et schémas départementaux ;
- les conventions, contrats ou chartes de caractère général avec une collectivité territoriale ;
- les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et du conseil général ;
- les circulaires ainsi que les courriers aux maires, présidents d'EPCI et présidents des chambres consulaires faisant part de la position de l'Etat sur les questions d'ordre général ;
- les réponses aux courriers réservés du Préfet et les décisions sur les dossiers faisant l'objet d'une évocation par le Préfet ;
- les courriers adressés aux ministères, sauf ceux entrant dans le cadre du fonctionnement administratif courant ;

II) DISPOSITIONS GENERALES

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Olivier NAYS, directeur de l'Unité Territoriale de la Manche et de Monsieur MAFFIONE Angelo, directeur adjoint du travail, une délégation est également donnée, pour l'ensemble des attributions figurant en annexe du présent arrêté, relevant de la compétence de l'unité territoriale de la Manche, à l'exclusion de l'article L.4721-1 du code du travail, aux agents de corps de l'inspection du travail : Mme Martine SAVARY, inspectrice du travail, Mme Karine LE GOFF, inspectrice du travail, Mme Perrine BLAY, inspectrice du travail, Mme Catherine DELAROQUE, inspectrice du travail, M. Régis CARRIERE, inspecteur du travail, M. David LECANUET, inspecteur du travail

Art. 3 : Le Directeur de l'Unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Le directeur de l'Unité Territoriale de la Manche : Olivier NAYS

Annexe à la décision du 14 AOUT 2014 du directeur de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE de Basse-Normandie portant subdélégation de signature

Nature des pouvoirs	Références	
Délivrance des agréments de service aux personnes Articles L.7232-1 et suivants du code du travail		
Conventions financées par le Fonds national de l'emploi en faveur des entreprises, des salariés ou des demandeurs d'emploi	Articles L. 5123-1 et suivants L. 5123-9 et suivants et L 5131-1 et suivants du code du travail	
Décisions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et conventions ayant pour objet l'application de la	Articles L. 5212-1 et suivants du code du travail	
parantie de ressources		
Décisions de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap	Articles R5213-39 à 51	
Décision relative aux dispenses d'aménagement des locaux accueillant des personnes handicapées	Article R.4214-28 du code du travail	
Délivrance des titres de travail des salariés étrangers	Articles L. 5221-2 et suivants du code du travail	
Mise en œuvre de la procédure relative à la contribution OFII en cas d'emploi de salariés étrangers dépourvus de titres les autorisant à travailler	Articles L.8253-1, R.8253-3 et R8253-5 du code du travail	
Décisions relatives à l'indemnisation du chômage total ou partiel	Articles L. 5122-1et suivants du code du travail	
Engagement des procédures de conciliation - Engagement des procédures de médiation dans les conflits du travail	Article R. 2522-17 du code du travail - Article L. 2522-1 et suivants du code du travail	
Conventions relatives aux actions pour la promotion de l'emploi	Circulaire annuelle promotion de l'emploi	
Décisions relatives aux mesures d'aides à l'embauche et aux exonérations de charges sociales	Loi de finances - Loi DMOS	
Délivrance des titres professionnels et des livrets de certification	Arrêté du 22 avril 2002 – Décret n°2002-1029 du 2 août 2002.	
Organisation des sessions d'examen	Articles D.5211-2 à D.5211-6 du code du travail	
nodalités particulières d'organisation des sessions et aménagement pour les personnes handicapées	Arrêté du 08 décembre 2008 et annexes.	
Décisions d'annulation des sessions d'examen	Arrêté du 8 décembre 2008 et annexes.	
vrêtés relatifs à la procédure d'agrément ou de radiation des sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP)	Circulaire n° 98.2 du 9 mars 1998	
Conventions relatives à la réduction du temps de travail	Loi n° 98.461 du 13 juin 1998	
Contrats Unique d'Insertion	Articles L. 5134-19-1 et suivants du code du travail	
Convention d'insertion des jeunes dans la vie sociale - CIVIS	Articles L. 5131-4 et suivants du code du travail - Décret n°2003-644 du 11 juillet 2003.	
Décisions d'agrément de refus ou de retrait d'agrément des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial	Loi n° 92.675 du 17 juillet 1992 modifiée	
Dérogations au plafond d'emploi simultané d'apprentis dans un établissement	Article R.6223-7 du code du travail	
Décisions d'octroi d'agrément, de renouvellement, de non renouvellement, de suspension ou de retrait d'agrément pour former les apprentis dans les bars brasseries	Décret n° 00.637 du 7 juillet 2000	
Décision de reprendre l'exécution du contrat d'apprentissage, et le cas échéant, d'interdire à l'employeur de recruter de nouveaux apprentis, en cas de risques sérieux d'atteinte à l'intégrité physique morale de l'apprenti	Article L.6225-4 du code du travail	
Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis	Articles L6225-1 à L6225-3	
Décision de refus d'enregistrement des contrats de professionnalisation	Article R.6325-2 du code du travail	
Décision de retrait du bénéfice de l'exonération prévue à l'article L6325-16 du code du travail	Article R6325-20 du code du travail	
Refus d'accorder les aides publiques relatives au contrat d'apprentissage et au contrat de professionnalisation (répression du travail illégal)	Articles L.8272-1, D.6243-5 alinéa1 et D.6325-23 du code du travail	
Avis s'opposant au plan pour l'égalité des hommes et des femmes	Article L1143-3 du code du travail	
Décision d'opposition à l'exercice d'un groupement d'employeur	Article L.1253-17 et R.1253-12 du code du travail	
Décision relative à la dérogation au délai maximal de 2 mois pour la prise de repos compensateur	Article D.3121-14 du code du travail	
Décision relative à la dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour les employeurs ne relevant pas	Article R.3121-28 du code du travail	
l'un secteur couvert par l'une des dérogations prévues aux articles R.3121-25 et R.3121-26 du code du travail	Articles L713-13 et suivants du code rural	
Décision relative à la dérogation à la durée maximale absolue du travail	Articles L.3121-35 et R.312123 du code du travail	
Arrêtés fixant la liste des conseillers du salarié	Articles L. 1232-4 et 7 et suivants du code du travail Décret 89-861 du 27 novembre 1989	
Arrêtés de dérogation au repos dominical	Articles L.3132-4 et suivants du code du travail - Article L714-1 du code rural	
Arrêtés de dérogation au repos dominical dans les communes d'intérêt touristiques	Articles L. 3132-25 et suivants du code du travail	

	5
Arrêtés relatifs au repos hebdomadaire lorsqu'un accord est intervenu entre les syndicats d'employeurs et de travailleurs d'une profession	Article L.3132-29 et suivants du code du travail
Décision de mise en demeure	Article L.4721-1 du code du travail
Décision de dérogation à l'interdiction d'emploi des salariés dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée ou de contrats de travail temporaire à des travaux énumérés sur la liste fixée par arrêté du 08/10/1990, modifié par arrêté du 04/04/1996 et par arrêté du 12/05/1998	Articles D.4154-1 et D.4154-2 du code du travail
Etablissements pyrotechniques – décisions d'approbation préalable de l'étude de sécurité	Article 85 du décret n°79-846 du 28/09/1979
Travaux salissants – décision de dispense de l'obligation de mettre des douches à la disposition du personnel	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
Arrêtés portant constitution de la Commission départementale de Recours Gracieux	Articles L. 5426-2 et suivants du code du travail
Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique (IAE)	Article L.5132-1 et suivants du code du travail
Conventions FIPJ	Loi n°2005-32 du 18/01/2005
Décision d'homologation d'une rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée	Article R.1237-3 du code du travail
Décision relative à la suppression du mandat de délégué syndical en cas de réduction importante et durable de l'effectif au dessous de 50 salariés	Articles R.2143-6 du code du travail
Décision de reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour la mise en place des délégués du personnel en cas de désaccord entre l'employeur et les organisations syndicales ouvrières	Articles L.2314-31 et R.2312-2 du code du travail
Décision relative à l'élection de délégué du site	Articles L.2312-5 et R.2312-1 du code du travail
Election des représentants du personnel : Décision de répartition du personnel et des sièges entre les différents collèges à défaut d'accord Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'élection des représentants du personnel en	Articles L.2314-11, R.2314-6, L.2324-13, R2322-1 et R.2324-3 du code du travail Article L.2324-13 du code du travail
cas de désaccord entre l'employeur et les organisations syndicales ouvrières CE et CCE : Décision relative au nombre d'établissements distincts et à la répartition des sièges entre les différents collèges en cas de désaccord entre l'employeur et les organisations syndicales ouvrières	Article L.2327-7 du code du travail
Décision de suppression du comité d'entreprise en cas de réduction importante et durable de l'effectif au dessous de 50 salariés	Article L.2322-7 du code du travail
Arbitrage en cas de conflit d'affiliation en matière d'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles	
Préparation de l'arrêté préfectoral portant composition du comité départemental des prestations sociales agricoles et assurer l'ensemble du secrétariat (convocations, ordre du jour, compte – rendu des réunions)	
Suivi de la recherche d'emploi Décision de réduction ou de suppression du revenu de remplacement des demandeurs d'emploi	Articles R.5426-3, R.5426-6 à R.5426-11, R.5426-14 et R.5426-15

2) Dans le cadre des mesures de déconcentration en matière de gestion du personnel

a'	nour	les	corps	de	catéo	orie	Α	et	R	,

Positions	В	A
Nomination	non	non
Titularisation et refus de titularisation	non	non
Détachement non interministériel		
de droit	oui	oui
autre	non	non
Disponibilité		
de droit et d'office	oui	oui
autre	non	non
Congés		
congés de maladie	oui	oui
congés de longue maladie	oui	oui
congés de longue durée	oui	oui
congés maternité	oui	oui
congé parental	oui	oui
congé de formation professionnelle	oui	oui
Octroi d'autorisation		
temps partiel	oui	oui
mi-temps thérapeutique	oui	oui
autorisations spéciales d'absence	oui	oui
Mise à la retraite	non	non
Démission	non	non
Sanctions du 1er groupe	non	non
Imputabilité des accidents du travail au service	oui	oui
Etablissement des cartes d'identité de fonctionnaires	oui	oui

b) pour les corps de catégorie C

b) pour les corps de categorie C	T	T
Positions	C <u>Administratifs</u>	C <u>Professionnels</u>
	- Adjoints, Adm,	Ouvriers, conducteurs
	Agents adm	Standardistes, agents de service
Nomination	Oui	Non
Titularisation et prolongation de stage	Oui	Non
Détachement non interministériel		
de droit	Oui	Oui
auprès d'une autre administration	Oui	Non
Disponibilité		
de droit et d'office	oui	oui
autre	oui	non
Congés		
congés de maladie	oui	oui
congés de longue maladie	oui	oui
congés de longue durée	oui	oui
congés maternité	oui	oui
congé parental	oui	oui
congé formation professionnelle		
Octroi d'autorisation		
temps partiel	oui	oui
mi-temps thérapeutique	oui	oui
autorisations spéciales d'absence	oui	oui
Mise à la retraite	oui	non
Démission	oui	non
Imputabilité des accidents du travail au service	oui	oui
Etablissement des cartes d'identité des fonctionnaires	oui	oui